

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3583

présenté par  
Mme Ménard

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Substituer « libre et choisie grâce notamment à l'accès aux soins palliatifs et à l'assistance médicalisée active à mourir selon »  
par « accompagnée, prenant en compte la souffrance »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le récent sondage de l'IFOP montre que 55 % des Français citent une réponse relative à leur fin de vie en lien avec l'accompagnement, notamment par des proches.

48 % mentionnent comme priorité le fait de ne pas subir de douleur et 46 % de ne pas faire l'objet d'un acharnement thérapeutique.

La loi Claeys-Leonetti répond à ces demandes. Il faut donc développer les soins palliatifs sur tout le territoire.